

JANVIER 2011

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le mardi 11 janvier 2011 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 64, alinéa 2, de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Conseil d'Etat a transmis au Bureau du Grand Conseil l'extrait du procès-verbal du bureau électoral de l'arrondissement du Jura - Nord vaudois, sous-arrondissement d'Yverdon-les-Bains, déclarant élue au Grand Conseil, selon les articles 66 et 67 de la loi précitée :

Mme Elisabeth DELAY, née le 23 février 1941, originaire de Provence (VD), administratrice de profession, domiciliée à l'avenue du Temple 5, à 1462 Yvonand, qui remplace au sein du groupe radical-démocratique M. Claude-André FARDEL, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Claudine Wyssa, Présidente, Jean-Robert Yersin, premier Vice-Président, Philippe Martinet, deuxième Vice-Président, Verena Berseth, Jérôme Christen, Jacques Nicolet et Laurent Wehrlé, Membres, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 11 janvier 2011.

Le rapporteur:

(Signé) *Jean-Robert Yersin*